

ECOLE DE MUSIQUE

Descriptif des formations proposées Fonctionnement de l'école Tarifs 2017-18

Fondée depuis plus de soixante-dix ans, l'harmonie de l'Eveil Roquecourbain est composée d'une trentaine de musiciens, avec une école pour former les jeunes musiciens.

Des cours de solfège sont proposés, pour conduire progressivement à l'apprentissage d'un instrument dans le but de rejoindre les rangs de l'harmonie.

Depuis 2013, l'Eveil Roquecourbain et l'Harmonie Barral-Lacrouzette sont regroupés. Les répétitions se déroulent principalement le vendredi ou le samedi en soirée. En grand ensemble ou par pupitres, elles permettent de mettre en forme les divers programmes joués dans le cadre de manifestations diverses (concert de printemps, concert Salle Gérard Philipe à Castres, concert de Vabre, Ste Cécile, Commémorations officielles, animations...)



Pourquoi rejoindre l'Eveil Roquecourbain ?



La musique est un art qui allie des valeurs incontournables : la rigueur, la passion, le partage, l'écoute, la convivialité, la persévérance.

Jouer le même morceau à la seule lecture d'une partition, dirigé par le chef d'orchestre, devient une prouesse que nul ne peut comprendre s'il ne l'a pas connu.

Se retrouver, en toute modestie, pour partager la même passion reste plus tard des moments inoubliables. Enfin, la musique est un moyen de communication universel, où toutes les populations de la terre qui la connaissent parlent le même langage.

A propos de l'école

Les cours sont dispensés à l'institut de musique Orphée, 7 avenue de Castres à Roquecourbe. L'année est divisée en 3 trimestres de 10 semaines environ. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

L'emploi du temps est donné en début d'année. Nous nous efforçons, dans la mesure du possible, de l'adapter aux convenances de chacun (élèves, professeurs, parents).



Disciplines

Solfège (30min / semaine)

Enfants : En cours individuel ou collectif. Aussi appelé « formation musicale », il s'agit de l'étude des éléments permettant de lire, écrire, jouer ou chanter une partition. Ce cours est intégré dans les cours de batterie et de guitare, il s'agit d'une discipline à part pour les instruments à vent.

Adultes : Un complément de formation dans cette discipline est proposé.

Pratique d'un instrument (30min / semaine)



Enfants ou adultes : En cours individuel ou collectif (1h de cours pour la batterie par groupe de 3 et pour la guitare par groupe de 5). Afin d'en acquérir une connaissance la plus complète possible, l'élève abordera la technique, la musicalité et le répertoire de l'instrument qu'il aura choisi.

Initiation à la pratique orchestrale (sessions au trimestre)

Pour les instrumentistes à vent ou à percussions, il s'agit d'un moment unique de travail et d'écoute des autres qui permet de préparer les élèves à leur entrée dans le grand orchestre d'harmonie.



Culture musicale d'orchestre (1h / quinzaine)

Réservée aux élèves déjà expérimentés, cette classe permet un approfondissement de la théorie par la découverte de l'analyse, de l'histoire et de l'écriture musicale.

Une initiation à la direction d'orchestre fait également partie de l'ensemble des disciplines abordées dans ce cursus.



Eveil musical 1 (1h, 5 fois / par trimestre)

Par du chant, des percussions, des activités visuelles, ... l'enfant est sensibilisé au rythme et à la mélodie, fondements essentiels de la musique, qu'il découvre de manière

ludique. Nous cherchons à développer son sens de la perception, de la pratique et du vivre ensemble.

6 élèves par groupe, organisation en 2 groupes selon la demande.

Eveil musical 2 (1h par semaine)

Dans le même esprit que la première année, l'Eveil musical 2 se décompose en deux activités : formation musicale à travers un cahier ludique et chant choral. Il s'agit de poser les premières bases de lecture, lien entre le visuel et le sonore, formation de l'oreille.



Travail des traits d'orchestre (30min / semaine)

Pour les musiciens de l'harmonie, le travail des traits et des morceaux joués à l'orchestre est proposé sous la forme de cours individuels.

Organisation de la formation

Pour le solfège et l'instrument, nous proposons **3 cycles de durée variable selon les élèves**. Chacun avance à son rythme. Le référentiel de compétences est axé sur celui de la Confédération Musicale de France.

| CYCLES | EXIGENCES |
|-------------------------|---|
| <i>DEBUTANT</i> | - <u>solfège</u> : lecture de base des notes de la portée, des rythmes simples, vocabulaire de la partition. - <u>instrument</u> : techniques de base propres à chacun |
| <i>INTERMEDIAIRE</i> | - <u>Solfège</u> : recherche de l'aisance dans la lecture de synthèse (notes et rythmes) – théorie : notions d'écriture de la musique - <u>Instrument</u> : progression continue dans la technique et la musicalité. |
| <i>PERFECTIONNEMENT</i> | - <u>Solfège</u> : déchiffrage et travail avec les instruments - <u>Instrument</u> : progression continue dans la technique et la musicalité. |

Instruments de musique

Lequel choisir ?

Vous pouvez avoir déjà fait un choix personnel ; si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous consulter ou à venir rencontrer les professeurs et les autres élèves.

Les instruments enseignés sont :

- ♫ Cuivres : Trompette – Cornet – Bugle – Cor – Trombone – Tuba
- ♫ Bois : Flûte traversière – Clarinette - Saxophones
- ♫ Percussions : Batterie – Autres Percussions
- ♫ Autres : Guitare - Accordéon

Location

Dans la mesure des disponibilités, l'association propose la location d'un instrument au prix de 45 € / an

Règlement intérieur

- ♫ La musique est un art qui demande du travail. L'élève doit, s'il veut progresser, s'exercer régulièrement.
- ♫ Les élèves sont tenus d'arriver 5 minutes avant l'heure du cours d'instrument afin de préparer tout leur matériel.
- ♫ En cas d'absence, nous vous demandons de nous prévenir le plus tôt possible.
- ♫ Toute inscription est un engagement pour un trimestre. En cas d'arrêt, le trimestre débuté ne sera pas remboursé.
- ♫ Si l'élève bénéficie d'un instrument en location, il est tenu d'en prendre soin. En cas d'arrêt, l'instrument et accessoires devront être rendus.

Tarifs

Adhésion

L'adhésion à l'association est indispensable et vous permet d'avoir une voix aux assemblées générales, vous faisant participer activement à la vie de l'association. La cotisation est fixée à 10€ par famille ou par personne.

Cours de musique – enfants

Choisissez une formule de cours parmi les suivantes et *indiquez-la avec le tarif sur le dossier d'inscription*.

Solfège ou instrument à vents (30 minutes) : 150€ / an (soit 50€ / trimestre)

Solfège + instrument à vent (1h) : 180€ / an (soit 60€ / trimestre)

Instrument + atelier (1h) : 180€ / an (soit 60€ / trimestre)

Solfège + instrument + atelier (1,5h) : 210€ / an (soit 70€ / trimestre)

Accordéon (40 minutes en cours individuel, nombre de places limité) : 210€/ an (soit 70€ / trimestre)

Guitare ou batterie (1h en cours collectif) : 210€/ an (soit 70€ / trimestre)

Guitare ou batterie (30 minute en cours individuel) : 360€/ an (soit 120€ / trimestre)

Eveil musical 1 (1h tous les quinze jours) : 150€ / an (soit 50€ / trimestre), manuel fourni.

Eveil musical 2 (1h) : 180€ / an (soit 60€ / trimestre), manuel fourni.

Cours de musique – adultes

Choisissez un ou plusieurs cours parmi les suivants et *indiquez-les avec le tarif sur votre dossier d'inscription*.

Instrument à vent : 120€ / trimestre

Guitare ou batterie ou accordéon (individuel, 30 min) : 160€ / trimestre

Guitare ou batterie (groupe, 1h) : 70€ / trimestre

Complément de formation en solfège ou théorie (30 minutes) : 50€ / trimestre

Travail des traits d'orchestre (30 minutes) : 50€ / trimestre

Chant choral (1h) : 80€ à l'année (8 chanteurs minimum)

